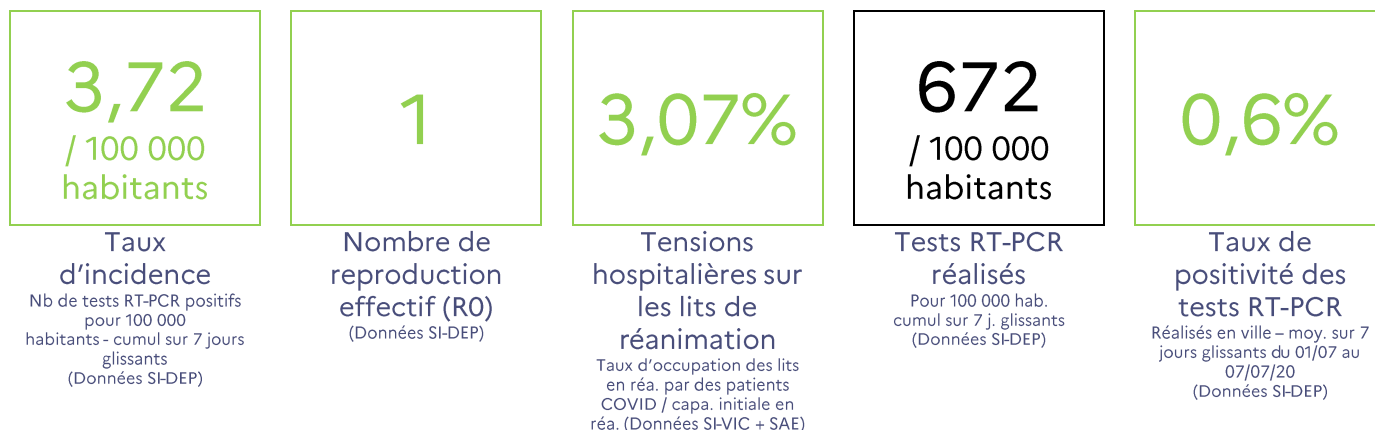


Rouen, le 10 juillet 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 10 juillet

4 indicateurs sont suivis. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

A ce jour en Normandie, tous les indicateurs sont en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant **le virus n'a pas disparu** : afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, il convient de rester prudent et d'appliquer tous ensemble les gestes barrières*, de bon sens et d'hygiène.

Au 10 juillet, 212 personnes étaient hospitalisées en Normandie (- 0,9 % par rapport au 7 juillet), dont 8 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 10 juillet (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	212 (1)	8 (0)	435 (1)	1686 (14)
14	18 (-2)	1 (0)	84 (1)	322 (1)
27	36 (0)	0 (0)	84 (0)	238 (0)
50	35 (0)	0 (0)	47 (0)	141 (0)
61	33 (0)	2 (0)	39 (0)	226 (0)
76	90 (3)	5 (0)	181 (0)	759 (13)

Depuis le début de l'épidémie, 638 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les dépistages - sur 7 jours glissants du 01/07 au 07/07/2020 :

- Calvados : 5277 tests réalisés dont 16 positifs
- Eure : 2496 tests réalisés dont 14 positifs
- Manche : 1556 tests réalisés dont 0 positifs
- Orne : 1728 tests réalisés dont 9 positifs
- Seine-Maritime : 9611 tests réalisés dont 84 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 5 clusters sont identifiés et en cours d'investigation en Normandie : 4 en Seine-Maritime et 1 dans l'Eure. Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

Restons vigilants

L'ARS et le préfet de région **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant** (ou, si elles n'en ont pas, le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie). En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin prescrira un test virologique au patient et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Pour casser la chaîne de transmission du virus, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire. Dans ce cadre, l'ARS Normandie, les préfectures et les collectivités poursuivent leurs actions proactives de dépistage sans ordonnance pour faciliter l'accès aux tests.

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat, des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins, consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie) pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur Santé.fr.

*Rappel des gestes barrières :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

Le port d'un masque grand public est préconisé dans certaines situations pour se protéger et protéger les autres, notamment lorsque la distance physique d'1 mètre n'est pas possible, dans les lieux à risque, dans les établissements et chez les professionnels de santé. Il ne se substitue en aucune manière au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale. Le masque « grand public » est à usage non-sanitaire, mais répond à des normes établies par les autorités sanitaires. Ils sont lavables pour la grande majorité et réutilisables plusieurs fois (se conformer aux recommandations du fabricant).